



**REGLEMENT INTERIEUR
POUR LES CENTRES DE LOISIRS
SAACY - CITRY – NANTEUIL – MERY
Tél : 01.60.22.15.95**

Vous avez inscrit votre enfant à l'Association Sports Loisirs Pour Tous. Nous vous rappelons quelques points de règlement concernant le fonctionnement du centre de loisirs.

- Les horaires d'accueil sont :** 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18 h 00
- Une garderie est mise à votre disposition matin et soir moyennant 2 € de l'heure :
7 h00 à 9 h 00 et 18 h 00 à 19 h 00
- Un accueil pique-nique (fourni par vos soins) est possible et surveillé le midi de 12h00 à 13h30. Pour cet accueil pique-nique, une autorisation parentale est obligatoire.
- Le centre est ouvert du lundi au vendredi, à chaque vacance scolaire sauf exceptions (14 juillet, etc...) En dehors des horaires indiqués ci-dessus, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'association.).
- Les enfants doivent faire enregistrer leur présence dès leur arrivée au centre auprès des animateurs.
- Les enfants doivent obligatoirement être déposés et repris dans leur centre de rattachement (école de Saacy)
- Les parents autorisent l'équipe d'animation, à prendre en photo, leur enfant, dans un but pédagogique et ludique.
- Le responsable de l'enfant autorise (son ou ses) enfants, à participer à toute activité organisée par l'équipe pédagogique que ce soit à pied, en car, en minibus ou en train.**

En conséquence les familles doivent obligatoirement s'assurer de la présence effective d'un personnel de l'ASLPT avant de déposer son enfant, s'assurer que l'enfant a bien été pris en charge par un animateur (noté sur le cahier d'appel), ainsi que de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Une adhésion annuelle de 10 € est obligatoire et vous permet de participer à toutes les activités de l'Association. (Ecole Multisports, périscolaire, Centre de loisirs, Camp de vacances)

Les paiements sont prévus à la semaine. Toute semaine payée et commencée ne peut être remboursée.

En cas de non-paiement de la semaine, les directeurs sont habilités à exclure le ou les enfants à partir du mardi soir, délai maximum autorisé pour être à jour du paiement.

Je, soussigné Mr / Mmeet / ou Mr / Mme

- Accepte la tarification (adhésion annuelle et inscription) en cours, et atteste en avoir eu connaissance (affichage).
- Comprend que le nombre de place étant limité, l'inscription deviendra définitive qu'une fois le dossier complet.
- Accepte, que le non-paiement pourra entraîner la radiation (temporaire ou permanente) du statut d'adhérent et donc de la participation à l'activité.
- Les mineurs doivent obligatoirement être déposés et repris au lieu de l'activité, suivant le planning, ou en fonction du rendez-vous fixé avec un personnel de l'association (cf. planning joint à l'inscription).

Les participants doivent faire enregistrer leur présence dès leur arrivée auprès de l'équipe encadrante

Pour le bon déroulement des activités et de la vie au centre, une tenue correcte est souhaitable. Il est interdit de fumer durant toutes les activités du centre.

- En cas de manquements graves à la discipline, les directeurs sont habilités à exclure le ou les enfants pour l'activité ou pour le restant de la semaine, sans remboursement de la carte.
- En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.
- En cas de dégradations volontaire de matériel, l'association donne délégation aux directeurs pour exiger réparation financière auprès des familles.
- En cas d'accident, une déclaration d'accident est faite auprès de l'assurance de l'association « MAIF ». Les frais occasionnés par l'accident, peuvent être remboursés ou pris en charge
 - ◆ Par votre caisse d'assurance maladie.
 - ◆ Le complément par votre mutuelle personnelle.
 - ◆ Les autres compléments, par l'assurance de l'association en cas de responsabilité de sa part.

ACCEPTATION DU REGLEMENT.

J'autorise mon fils, ma fille,

- A rester de 12h00 à 13h30 pour l'accueil pique-nique surveillé.*
- A rester à la garderie matin et (ou) soir
- A quitter seul le centre de loisirs à la fin des activités.*
- Je prendrai mon enfant chaque jour.*
- Je ferai prendre mon enfant par Mr, Mme *.....

A la Ferté sous Jouarre, le / /

NOM du responsable :

Signature, avec mention « lu et approuvé ».

➤ * Rayer les mentions inutiles. Les chèques vacances

Un échelonnement
des paiements est
possible
L'été, les Bons
vacances de la CAF
sont acceptés.

PRIX A LA SEMAINE soit 5 journées.

Tarifs conventionnés Mery, Nanteuil, Saacy et Citry

Tarifs non conventionnés 41 €

GARDERIE : 2€ de l'heure entamée